

OFFICE CANADIEN  
DE COMMERCIALISATION  
DES OEUFS D'INCUBATION  
DE POULET À CHAIR

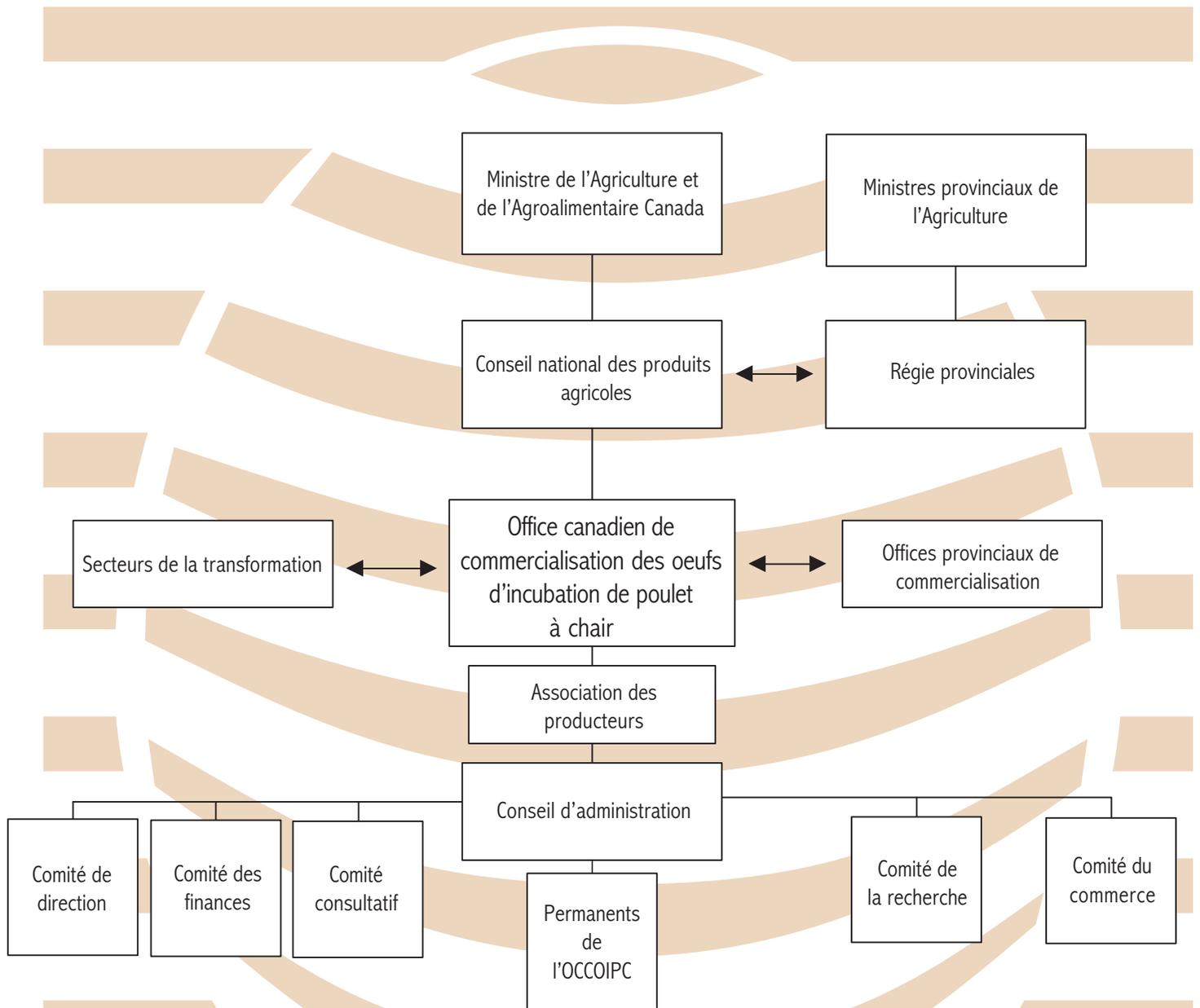


*20e édition*

Rapport annuel  
2 0 0 6



# ORGANIGRAMME DE L'OCCOIPC



Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair

1101-75, rue Albert

Ottawa, ON K1P 5E7

Tél : (613) 232-3023

Télécopieur : (613) 232-5241

Courriel : [info@cbhema.com](mailto:info@cbhema.com)

Site Web : <http://www.cbhema.com>

## RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR 2006

C'est une agréable tâche de faire le rapport du président de l'OCCOIPC pour l'année du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Office. Ce fut pour moi un privilège d'assumer ce poste pendant les cinq dernières années. Si de nombreux défis se sont présentés, ce fut néanmoins une expérience enrichissante.



Voilà donc 20 ans que les producteurs d'oeufs d'incubation ont créé un office national et ont pu opérer au Canada dans le cadre d'un système de gestion de l'offre. Pendant ce temps, ils ont bénéficié d'une stabilité, d'une rentabilité et d'une croissance qui font l'envie des autres secteurs agricoles canadiens. Il est vrai que nous contribuons à produire une marchandise qui a connu une croissance et une popularité sans égales dans le monde au cours des deux décennies passées, mais je suis convaincu que les producteurs d'oeufs d'incubation n'auraient pas autant profité s'ils avaient opéré sur un marché libre plutôt que dans un système contingenté depuis 1986.

La gestion de l'offre a toutefois ses critiques qui estiment soit que le système est dépassé soit qu'il ne répond pas à la demande des consommateurs soit qu'il fait grimper les prix des aliments de consommation, ou qui invoquent toutes ces raisons à la fois. On entend ces critiques depuis l'instauration de la gestion de l'offre, dans les années 70 et elles n'ont, à mon avis, jamais été fondées.

Ces détracteurs ne prennent pas le temps de réfléchir pour voir que les producteurs n'ont guère d'influence sur les prix payés par les consommateurs pour les aliments, surtout aujourd'hui où les consommateurs choisissent leurs aliments en fonction de leurs avantages pour la santé tout en exigeant qu'ils soient pratiques.

D'innombrables études montrent que le producteur ne retire qu'une petite partie de chaque dollar que paie le consommateur. En fait, les agriculteurs assujettis à la gestion de l'offre ne touchent que 2 à 4 ¢ de chaque dollar que dépense le consommateur pour se nourrir. On en a eu un exemple bien réel au cours de l'été 2003 lorsque les prix du boeuf canadien se sont effondrés totalement parce que l'ESB a été détectée chez une vache en Alberta. Alors que les prix pour les éleveurs de bovins ont chuté de 50-60 % cet été-là, les prix de détail du boeuf ont en fait augmenté dans le même temps. D'autres pays ont déréglementé leurs secteurs agricoles et cela a eu pour résultat de faire baisser les prix à la production, mais les prix à la consommation n'ont pas changé. Dans un tel contexte, on peut voir la faiblesse de l'argument voulant que la gestion de l'offre fasse augmenter les prix pour les consommateurs.

On reproche aussi à la gestion de l'offre d'être trop lourde pour réagir à la demande des consommateurs. Ces 20 dernières années, les productions contingentées ont été parmi les premières à réagir aux exigences des Canadiens concernant leurs aliments et leur mode de production. Les programmes de salubrité des aliments du Canada en sont un exemple récent. Sur les sept productions dont le programme a été examiné par le gouvernement fédérale au début de 2006, quatre sont des secteurs contingentés.

Les consommateurs canadiens ont actuellement dix fois plus de produits de poulet parmi lesquels choisir qu'il y a vingt ans et mangent de ce fait deux fois plus de poulet qu'alors. Là encore, la réalité est totalement différente de ce que dépeint la critique.

Les détracteurs ont aussi déclaré que le système est démodé et dépassé. Ce sont eux qui, les premiers, ont mis la gestion de l'offre sur le tapis dans les années 80 lorsque la mondialisation, la compétitivité et la diversification étaient les expressions à la mode de la "Reaganomie", indispensables à la survie de l'agriculture canadienne. Eh bien, l'expérience a montré encore une fois que ce n'a pas été le cas, qu'une grande partie de l'agriculture canadienne est en fait dans une plus mauvaise situation que dans les années 80 et, en dépit de cela, la gestion de l'offre a prospéré.

La gestion de l'offre aura toujours ses détracteurs qui rabâcheront les mêmes arguments pour la discréditer. Heureusement, ces critiques ne correspondent pas à l'opinion publique qui exprime en permanence son soutien massif de la gestion de l'offre. Il est temps que ces détracteurs élargissent un peu leur vision étroite de la gestion de l'offre en particulier et de l'agriculture en général pour les placer dans un contexte plus large. Il leur faut sortir des sentiers battus pour voir l'agriculture non pas comme une simple industrie primaire située dans des régions éparpillées du Canada rural, mais comme une industrie qui fournit aux Canadiens le service le plus important de tous : elle les nourrit.

À l'avenir, l'agriculture canadienne deviendra aussi un joueur de premier plan dans d'autres aspects de la société canadienne, notamment en préservant et en améliorant la santé humaine, en fournissant d'autres sources d'énergie et en contribuant à protéger et bonifier l'environnement.

Je crois que ce sont là les qualités que les Canadiens souhaitent trouver dans leur secteur agricole et la gestion de l'offre est dans une position idéale pour relever ces nouveaux défis.

Salutations distinguées,



Ed De Jong  
Président

## RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

Nous résumons ci-dessous quelques-unes des activités 2006 de l'OCCOIPC.

### 1. Modification de la Proclamation

Ces dernières années, divers changements se sont produits dans le secteur des oeufs d'incubation qu'il fallait prendre en compte dans la Proclamation de l'OCCOIPC. En 2004, à la suite d'un désaccord sur la méthode d'allocation de l'OCCOIPC, l'Alberta s'est retiré de l'Office. En 2006, le gouvernement du Manitoba a dissout la Manitoba Broiler Hatching Egg Marketing Commission pour transférer ses pouvoirs aux Manitoba Chicken Producers. Compte tenu du désir du gouvernement fédéral de permettre aux parties prenantes de l'industrie de donner leur avis sur les affaires de l'office national, les administrateurs de l'OCCOIPC ont décidé de remplacer la personne nommée par décret et de permettre à la Fédération canadienne des couvoirs de nommer des membres à leur conseil d'administration. Lorsque l'OCCOIPC comptera cinq provinces ou plus comme membres, les couvoirs pourront nommer deux administrateurs, un de l'Est et un de l'Ouest. Enfin, l'Office en a profité pour actualiser sa dénomination en la raccourcissant pour devenir "Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada" (POIC).



Fin novembre, nous avons reçu l'approbation des dernières provinces signataires pour ces amendements et la proclamation modifiée est maintenant entre les mains du gouvernement fédéral. Nous espérons que ces amendements seront adoptés rapidement pour que notre nouvelle proclamation puisse entrer en vigueur dans la première moitié de 2007.

### 2. Mise à jour de l'Accord fédéral-provincial

L'Office a renouvelé d'autres parties de son Accord fédéral-provincial (AFP) en plus de sa Proclamation, notamment l'accord de mise en oeuvre et la méthode d'allocation. L'ensemble a été approuvé en principe par le conseil d'administration en juillet, mais depuis, les signataires ontariens ont indiqué que la méthode d'allocation proposée leur pose des problèmes.

L'Office a ajouté une certaine souplesse dans sa méthode d'allocation révisée en autorisant les nouveaux venus à atteindre le seuil national d'importation de 17,43 % en répartissant la croissance annuelle du marché entre la production intérieure et les importations. Les signataires ontariens estiment que cette souplesse crée une incertitude trop grande pour les provinces membres de l'OCCOIPC et ont par conséquent suggéré que les nouveaux venus atteignent le seuil national d'importation dans un délai donné.

Vers la fin de l'année, les administrateurs ont essayé, sans succès, de s'entendre sur la question. De ce fait, l'objectif premier de l'Office est de résoudre ce problème en 2007 de façon que son nouvel AFP soit acceptable pour tous les signataires.

### 3. Élargissement de l'Office

Parce qu'il ne compte actuellement que quatre provinces membres, l'OCCOIPC a consacré beaucoup de temps, ces dernières années, à dialoguer avec les provinces non signataires au sujet de leur adhésion.

De plus, l'OCCOIPC a invité des producteurs d'oeufs d'incubation de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick à assister à ses réunions à titre d'observateurs et, lors de sa dernière réunion, en novembre, les producteurs de la Saskatchewan et de l'Alberta ont activement pris part aux délibérations. À cette occasion, les délégués de la Saskatchewan ont indiqué que les producteurs de leur province regardaient d'un œil favorable l'adhésion à l'OCCOIPC et des plans dans ce sens ont été lancés.

L'OCCOIPC a aussi eu des pourparlers exploratoires avec les producteurs d'oeufs d'incubation du Nouveau-Brunswick ces dernières années et de nouvelles rencontres sont prévues avec eux en début d'année pour poursuivre le dialogue. L'OCCOIPC sait toutefois que la province devra se doter d'une structure officielle de commercialisation pour que les producteurs d'oeufs d'incubation du Nouveau-Brunswick puissent se joindre à l'Office.

Pour finir, l'OCCOIPC devra résoudre la question de sa méthode d'allocation de façon qu'elle réponde à la fois aux besoins des provinces membres et des provinces non membres pour pouvoir reprendre la discussion avec l'Alberta en vue de son retour à l'Office.

#### **4. Deuxième génération du Cadre stratégique pour l'agriculture**

Les cinq offices nationaux de la gestion de l'offre ont saisi l'occasion offerte par l'examen, par le gouvernement, de son Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) pour faire reconnaître officiellement la gestion de l'offre par les gouvernements fédéral et provinciaux comme programme utile de commercialisation agricole. Étant donné que la gestion de l'offre constitue le fondement de la gestion des risques de l'entreprise pour les secteurs avicole et laitier canadiens, nos organisations estiment que la gestion de l'offre et ses trois piliers, le contrôle des importations, l'établissement des prix par les producteurs et les disciplines de production, devraient faire partie du pilier de la gestion des risques de l'entreprise de la politique agricole et agroalimentaire de la prochaine génération.

#### **5. Capacité d'intervention en cas d'influenza aviaire**

Depuis l'épidémie d'influenza aviaire (IA) dans la vallée du Fraser en 2004, l'OCCOIPC a travaillé d'arrache-pied avec les autres secteurs de l'industrie avicole en vue d'améliorer nos capacités d'intervention en cas d'épidémie d'influenza aviaire ou d'autres maladies.

Nous avons renforcé le programme de salubrité des aliments à la ferme (PCQOI) afin de prendre en compte les leçons tirées de l'incident de C.-B. en matière de biosécurité. Nous avons collaboré avec le gouvernement pour élaborer des protocoles nationaux de biosécurité aviaire, conçu un protocole d'abattage préventif pour limiter la propagation des maladies à une toute petite région et nous participons en ce moment à une enquête pour vérifier la prévalence de l'IA au Canada.

L'OCCOIPC a pris très au sérieux son rôle dans la prévention de l'IA et a travaillé avec diligence à la prévention ou à l'atténuation de la maladie à l'avenir, mais il y a un élément clé dans tout ce processus qui ne répond pas à nos attentes : l'indemnisation versée aux termes de la *Loi sur la santé des animaux*.

Voilà près de deux ans que nous sommes en pourparlers avec les responsables de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour tenter d'obtenir les montants voulus d'indemnisation pour nos producteurs, mais sans succès. Tout au

long de ces rencontres, nous avons essayé de leur faire comprendre qu'une indemnisation appropriée est le premier outil pour déceler rapidement les maladies et lutter contre elles car les producteurs constituent la première ligne de défense. Mais ils ont refusé d'inclure une partie des coûts fixes qui devraient entrer en ligne de compte pour déterminer la juste valeur marchande des reproducteurs de poulet à chair. Ils ont préféré dire qu'ils cherchent dans les programmes en place, quitte à déceler leurs lacunes, un moyen de couvrir ces coûts.

Notre secteur a été très frustré par la façon dont le gouvernement a traité le dossier de l'indemnisation. Nous avons fait, et continuons à vouloir faire, notre part pour améliorer la capacité d'intervention du Canada en cas d'IA, mais il faut que le gouvernement fasse preuve du même engagement et aide ceux qui sont aux premières lignes dans cette lutte : les producteurs.

Salutations distinguées,



Errol Halkai  
Directeur général, OCCOIPC

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2006 DE L'OCCOIPC

de gauche à droite : Gyslain Loyer, Vice-président, Québec; Jack Greydanus, Ontario;  
Ed De Jong, Président, Colombie-Britannique; Leonard Klassen, Manitoba; Tom Fleming,  
Nommé par décret



## L'ÉNONCÉ DE VISION DE L'OCCOIPC

« Offrir à l'industrie canadienne du poulet des oeufs d'incubation qui répondent aux attentes ou les dépassent en matière de salubrité, de qualité, de pratiques d'élevage et de gestion de l'environnement. Un engagement à produire des oeufs d'incubation qui répondent aux besoins du marché canadien tout en assurant un revenu équitable à ses membres de même qu'une croissance stable, continue et rentable pour tous les intervenants. »

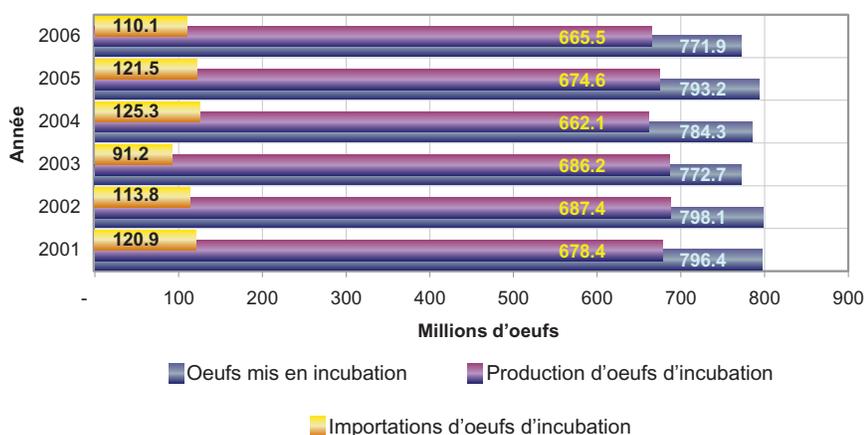
## LE MARCHÉ 2006 EN BREF

### MARCHÉ CANADIEN DES OEUFS D'INCUBATION

Le secteur des oeufs d'incubation a fait face à une certaine volatilité du marché en 2006 étant donné que l'industrie canadienne du poulet s'efforçait pour réduire les approvisionnements excédentaires du fait d'une demande constamment serrée. La production 2006 de poulet s'est élevée à 966 Mkg, en baisse de 0,8 % par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre d'oiseaux abattus diminuait de 1,3 %. Ces deux facteurs du marché du poulet ont entraîné une baisse de la demande d'oeufs d'incubation au Canada.

En 2006, les couvoirs canadiens ont mis en incubation 771,9 millions d'oeufs au total, soit 2,7 % de moins qu'en 2005. La production intérieure d'oeufs d'incubation s'est élevée à 665,5 millions d'oeufs en 2006, soit 1,3 % de moins qu'en 2005, tandis que les importations d'oeufs d'incubation diminuaient encore davantage, de 9,4 % pour passer à 110,1 millions d'oeufs. À l'inverse, les importations de poussins de type à griller augmentaient de 9 % en 2006, pour arriver à un total de 14 millions de poussins. La baisse de la demande intérieure d'oeufs d'incubation a été en partie compensée par l'exportation de 3,67 millions d'oeufs, une hausse de 22 % par rapport à l'année précédente. Au total, la production d'oeufs d'incubation a représenté 99,4 % de l'allocation finale 2006 de 669,7 millions d'oeufs.

**Données statistiques canadiennes des oeufs d'incubation  
2001-2006**



En ce qui concerne l'utilisation du quota d'importation d'oeufs d'incubation et de poussins, Commerce international Canada (CIC) a accordé en licences d'importation l'équivalent de 112 millions d'oeufs d'incubation en 2006, ce qui représente une utilisation de 97,2 % du contingent tarifaire (CT). De plus, CIC a accordé des licences d'importation pour 14 millions de poussins supplémentaires en 2006. Ainsi, l'utilisation globale du CT a été au Canada en 2006 de 92,4 %, en hausse de 5,5 % par rapport à 2005.

### Production provinciale 2006

La production globale d'oeufs d'incubation du Canada a diminué de 1,3 % par rapport à 2005. Les seules provinces à avoir enregistré une augmentation ont été la Colombie-Britannique (13,9 %) et le Manitoba (2,2 %). La production accrue de la Colombie-Britannique a surtout

<sup>1</sup> Le total des licences d'importation accordées par CIC comprend les oeufs ou les poussins qui peuvent être impropres à la mise en incubation ou au placement ainsi que les oeufs importés à la fin de 2006 mis en incubateur en 2007.

été due à la faiblesse de la production de 2005 tandis que la province continuait à se remettre de l'épidémie d'IA de l'année précédente. Elle avait en fait enregistré sa production d'oeufs d'incubation la plus faible en janvier 2005, après quoi elle l'a progressivement augmentée pour arriver à sa pleine capacité vers le milieu de 2005.

**Tableau 1 Production par province de 2003 à 2006 (en millions d'oeufs)**

Année	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	Mar.	Canada
2006	103.6	70.8	24.4	32.5	196.5	179.7	58.0	665.5
2005	89.3	75.3	25.4	31.8	207.5	187.5	57.8	674.6
2004	65.9	76.3	22.5	31.2	221.2	185.8	59.1	662.1
2003	110.7	73.5	25.1	28.9	208.2	184.8	55.0	686.2
% variation								
06/05	+13.9	-6.4	-4.0	+2.2	-5.6	-4.4	+0.3	-1.3
05/04	+26.2	-1.4	+11.3	+2.0	-6.6	+0.9	-2.3	+1.9
04/03	-68.0	+3.7	-11.5	+7.2	+5.9	+0.6	+7.5	-3.6

Les chiffres de production comprennent les oeufs d'incubation exportés

En 2005, les autres provinces ont gonflé leur production d'oeufs d'incubation pour aider à approvisionner le marché de la C.-B., mais tandis que la C.-B. récupérait sa capacité de production, la production des autres provinces revenait à un volume normal. C'est ainsi que la production 2006 a diminué dans la plupart des provinces par rapport à 2005. Celles de l'Ontario et du Québec ont, à titre d'exemple, diminué de 5,6 % et 4,4 % respectivement. Il n'était plus nécessaire d'approvisionner la C.-B., mais d'autres facteurs ont contribué à la baisse de production de ces provinces en 2006. En Ontario, il y a eu, entre autres, une production inférieure de poulet (-1,3 %), une augmentation du poids moyen des poulets à griller commercialisés (0,7 %) et une hausse du taux d'éclosion (1,9 %). Parallèlement, la hausse du taux d'éclosion (0,6 %) et l'augmentation de 6,6 % des importations ont contribué à la diminution de production du Québec en 2006.

**Tableau 2 Facteurs donnés ayant influés sur la production d'oeufs d'incubation**

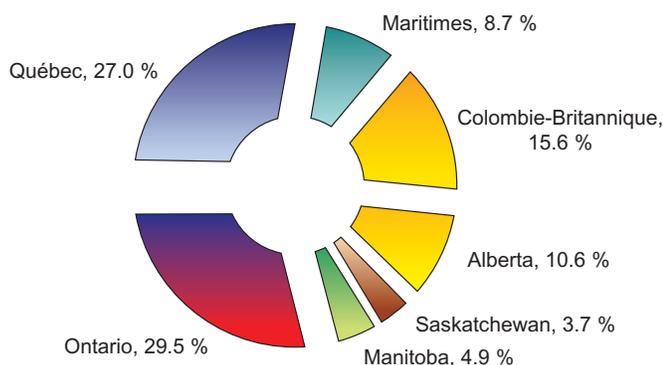
	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	Mar.	Canada
Taux d'éclosion (%)	81.2	80.4	78.8	79.8	84.1	82.0	81.1	82.0
% de variation 06/05	+1.1	+0.9	+3.4	-1.8	+1.9	+0.6	0.0	+1.0
Importations totales (en millions d'oeufs)	21.5	4.9	7.2	5.7	38.8	48.1	1.7	128.1
% de variation 06/05	-30.6	+2.6	+16.2	-3.1	+1.4	+6.6	-2.1	-1.2
Production de poulet (en mkg.)	146.4	84.8	36.8	40.4	319.7	262.6	75.7	966.3
% de variation 06/05	-5.2	-0.7	+20.9	0.0	-1.3	0.0	-1.4	-1.0
Poids moyen des poulets à griller (en kg évisc.)	1.54	1.61	1.60	1.43	1.66	1.64	1.50	1.61
% de variation 06/05	+1.4	-1.0	+13.2	+1.4	+0.7	-1.3	-0.5	+0.5
Part de marché de la production de poulet (%)	15.7	8.7	3.8	4.7	32.0	26.7	8.4	100.0
% de variation 06/05	-0.9	+0.1	+0.3	0.0	-0.2	+0.7	0.0	0.0

Les autres provinces qui ont vu leur production baisser sont l'Alberta et la Saskatchewan : elles ont réduit leur production 2006 d'œufs d'incubation de 6,0 % et 3,8 % respectivement.

Par ailleurs, la production a augmenté au Manitoba de 2,2 % en 2006 pour compenser la baisse de 1,8 % du taux d'éclosion provincial. Les provinces maritimes ont aussi enregistré une légère hausse de production de 0,3 % en 2006.

La Colombie-Britannique, le Manitoba et les provinces maritimes ont augmenté leur part de marché de la production canadienne d'œufs d'incubation en 2006. La Colombie-Britannique a grimpé de 2,3 % pour passer à 15,6 %, retrouvant ainsi la part de marché qu'elle avait perdue à cause de l'épidémie d'IA. La part du Manitoba a augmenté de 0,2 % et celle des provinces maritimes de 0,1 % seulement. Celle de l'Ontario a chuté de 1,2 % pour passer à 29,5 % et celle du Québec a diminué de 0,8 % pour passer à 27 %, tandis que l'Alberta et la Saskatchewan ont perdu 0,5 % et 0,1 % de part de marché respectivement.

**Parts provinciales de marché de la production d'œufs d'incubation 2006**



**Recettes monétaires agricoles et prix payés aux producteurs par province - 2006**

En 2006, les recettes monétaires agricoles totales des producteurs d'œufs d'incubation ont à peine augmenté de 0,4 %, passant de 188,2 millions \$ en 2005 à 188,9 millions \$. En C.-B., elles ont grimpé de 13,3 % à cause de son retour à la pleine capacité de production. La hausse des recettes monétaires agricoles des autres provinces est due essentiellement à l'augmentation du prix annuel moyen payé aux producteurs qui est passé de 35,23 ¢ à 35,90 ¢ par poussin vendable. La hausse du prix de l'œuf d'incubation a été provoquée par le renchérissement des aliments de la volaille en Ontario et au Québec.

**Tableau 3 Recettes monétaires agricoles et prix payés aux producteurs dans quelques provinces - 2006**

	Recettes monétaires agricoles		Prix producteur des œufs d'incubation	
	Milliers \$	% de variation 06/05	¢/poussin vendable	% de variation 06/05
C.-B.	30,266	+13.3	36.88	-3.5
Man.	9,902	+2.3	38.50	0.0
Ont.	54,041	-2.6	34.78	+2.8
Qc	49,831	-0.4	34.99	+3.7
Canada	188,930	+0.4	35.90	+1.9

Source : OCCOIPC

Le total des licences d'importation accordées par CIC comprend les œufs ou les poussins qui peuvent être impropres à la mise en incubation ou au placement ainsi que les œufs importés à la fin de 2006 mis en incubateur en 2007.

## SURPRODUCTION ET SOUS-PRODUCTION 2005

L'évaluation finale de surproduction et de sous-production 2005 a été présentée par le personnel de l'OCCOIPC au cours de la réunion d'été, à Niagara Falls (Ontario). En Colombie-Britannique, la reconstitution des troupeaux de reproduction abattus lors de l'épidémie d'influenza aviaire de 2004 s'est poursuivie pendant une bonne partie de 2005. La production d'oeufs d'incubation par les poussins de reproduction placés en 2004 n'a en fait pas commencé avant le début de 2005 et ce n'est qu'en juillet 2005 que la Colombie-Britannique a retrouvé sa pleine capacité de production. De ce fait, cette province n'a produit que 78,3 % de son quota de 2005 et c'était la deuxième année consécutive qu'elle se trouvait en situation de sous-production. Cela aurait normalement entraîné l'imposition d'une pénalité de sous-production, mais étant donné les circonstances exceptionnelles, les administrateurs de l'OCCOIPC ont accepté de renoncer à imposer cette pénalité à la C.-B.

Pour les mises en marché excédentaires, le règlement de l'OCCOIPC stipule que les provinces seront pénalisées pour toute production en sus de 101% de leur allocation. Or, on donne périodiquement aux provinces l'occasion de se louer du quota entre elles afin de corriger les déséquilibres qui peuvent survenir durant l'année dans les allocations provinciales.

En raison de la faiblesse de sa production 2005, on a offert en location 10 millions d'oeufs à la Colombie-Britannique. Pour compenser ses mises en marché excédentaires, le Québec a loué 147 355 oeufs, ce qui a ramené l'utilisation de son quota au seuil de 101 %. Du fait de ces transactions, aucune province ne s'est vu imposer de pénalité de surproduction.

**Tableau 1 Production et allocations 2005 par province**

Province	Production (milliers de kg)	Allocation (milliers de kg)	% d'utilisation	Quota loué (milliers de kg)	% Final d'utilisation
C.-B.	89,497	114,256	78.3	-147	78.4
Man.	32,412	32,955	98.4		98.4
Ont.	207,473	208,397	99.6		99.6
Qc	183,519	184,557	101.1	+147	101.0

Source : OCCOIPC

## RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS D'OEUF D'INCUBATION DE POULET À CHAIR (ACPOIPC)

Cette année, les programmes pour étudiants de l'ACPOIPC ont connu un franc succès. Avec l'ajout du nouveau concours de dessin, l'année 2006 a été haute en couleur et pleine d'imagination!



C'est Tracy Ouellet de LaBroquerie (Manitoba) qui a participé au Programme 2006 de l'ACPOIPC pour jeunes agriculteurs. Tracy a visité les établissements Ross de Huntsville (Alabama). Elle a vraiment apprécié l'accueil qu'elle a reçu et les connaissances qu'elle a acquises tout au long de sa visite. Comme elle le dit, *“ce fut l'un des plus beaux voyages de ma vie”*.

C'est Erica Holme d'Edmonton (Alberta) qui a reçu la bourse du Programme de recherche 2006 sur les reproducteurs de poulet à chair pour son projet intitulé *“ Les relations entre l'état d'emplumement des femelles, la fréquence des accouplements et les agressions mâles/femelles chez les reproducteurs de poulets de chair »*. Elle présentera son étude à l'assemblée générale annuelle 2007 de l'OCCOIPC. Son rapport est affiché sur le site Web de l'OCCOIPC : [www.cbhema.com](http://www.cbhema.com)

Enfin, on a lancé le premier concours de dessin de l'ACPOIPC à titre d'essai, mais ce fut un réel succès. Il a beaucoup intéressé les enfants, petits-enfants et parents très doués de nos producteurs. Cinq dessins ont été choisis au cours de la réunion d'été de l'ACPOIPC à Niagara Falls. Les gagnants sont : Sophie den Hertog, Jessica Froese, Philippe Laperle, Carolane Dumont et Mélanie Phaneuf. Les dessins retenus ont orné les cartes de Noël 2006 de l'OCCOIPC. L'ACPOIPC prévoit de lancer le concours de dessin 2007 au début du printemps.



Sophie den Hertog, Chilliwack (C.-B)



Jessica Froese, Abbotsford (C.-B)



Philippe Laperle, St-Ours (Québec)



Carolane Dumont, Wickham (Québec)



Mélanie Phaneuf, St-Liboire (Québec)

Ed et Linda Mosterd de Shakespeare (Ontario) ont été choisis comme producteurs de l'année de l'ACPOIPC pour 2006. Ils ont reçu leur prix au cours de la réunion d'été de l'OCCOIPC à Niagara Falls (Ontario).



Ed et Linda Mosterd

Je tiens à remercier les membres du comité de leur travail et de leur soutien.

Salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chris den Hertog'.

Chris den Hertog  
Président, ACPOIPC

## RAPPORT DU COMITE AVISEUR

Le Comité aviseur s'est réuni à trois reprises en 2006 pour discuter des facteurs qui influent sur la situation du marché et examiner la demande de poulet 2006 et 2007.

L'industrie du poulet a entamé 2006 avec une demande plutôt faible due à la bonne tenue des prix de détail et au prix exceptionnellement élevé de l'énergie qui ont limité les dépenses de consommation. Malgré l'épidémie d'IA de 2004, les résultats du sondage ont révélé que les consommateurs continuent à avoir confiance dans la sécurité sanitaire du poulet canadien et l'influenza aviaire ne devrait pas avoir de répercussions négatives sur la demande canadienne de poulet dans un avenir proche.

Cependant, les épidémies d'IA dans plusieurs régions du monde ont fait baisser la demande, surtout en Europe, et ont poussé certains pays à fermer leurs frontières aux importations de volaille, ce qui a limité les possibilités d'exportation de poulet canadien. Compte tenu de ces facteurs, le Comité aviseur de l'OCCOIPC a estimé que la production de poulet s'élèverait à 976,1 Mkg en 2006, à peu près comme en 2005.

À sa réunion de mars, le Comité aviseur a signalé que les conditions du marché se détérioraient parce que les stocks en entrepôt restaient élevés à cause de la production intérieure excédentaire de la fin de 2005 et du début de 2006, des importations bon marché du Brésil et des États-Unis, et de la surabondance des produits de poulet sur les marchés mondiaux. Les membres du comité ont maintenu leurs projections de 976 Mkg pour la demande de poulet 2006 et prévu une légère amélioration à 983 Mkg en 2007.

Au cours de la réunion d'été organisée à Niagara Falls, les membres du comité ont confirmé leur position selon laquelle la demande de poulet 2006 n'augmentait pas. Le comité a toutefois constaté que la situation du marché du poulet affichait une reprise puisque l'offre intérieure et les stocks en entrepôt s'étaient resserrés. Le comité a cependant estimé qu'il faudrait la fin de 2006 et une bonne partie de 2007 pour que le marché canadien retrouve son équilibre et il a de ce fait révisé à la baisse ses prévisions pour la production de poulet 2006 et 2007 à 972 Mkg pour chacune de ces deux années.

Au moment de la réunion de novembre, la situation du marché s'était finalement infléchie dans la bonne direction tandis que les stocks de congelés descendaient en dessous de 30 Mkg et que les prix de gros se reprenaient pour préparer le terrain et permettre à l'année 2007 de commencer sur une bonne base.

L'allocation initiale d'oeufs d'incubation de 2007, fixée au cours de la réunion de mars, reposait sur une production de poulet estimative de 983 Mkg. Lors des réunions suivantes, en juillet et novembre, le Comité aviseur a d'abord révisé ses prévisions pour la production de poulet à la baisse à 972 Mkg pour les remonter ensuite à 980 Mkg. Bien que prudente, l'optique du comité pour la demande de poulet 2007 reste ferme et positive.

Salutations distinguées,



Jack Greydanus  
Président, Comité aviseur



## RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

Le Comité des finances s'est réuni à trois reprises en 2006 pour examiner la situation financière et le budget de l'OCCOIPC, et mettre à jour les politiques financières de l'Office au besoin.

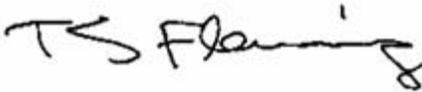
Il a présenté un budget équilibré pour 2006 qui n'a pas exigé de hausse de la redevance nationale et table sur des recettes et des dépenses de 1,3 million \$. Les recettes devaient augmenter de 67 000 \$ par rapport à 2005 du fait de la production accrue d'oeufs d'incubation et les dépenses de 150 000 \$ à cause de la retraite de planification stratégique des administrateurs prévue au début de 2006 et de la participation plus grande de l'OCCOIPC à la stratégie pour la salubrité des aliments.

Je suis heureux de pouvoir annoncer que les dépenses réelles de 2006 n'ont pas augmenté par rapport à celles de 2005 en grande partie grâce aux efforts constants des administrateurs de l'OCCOIPC pour réduire les frais de réunion et de déplacement tout au long de l'année et aux démarches de l'OCCOIPC pour obtenir un financement important du gouvernement fédéral pour son programme de salubrité des aliments. L'OCCOIPC a ainsi terminé l'exercice avec un excédent de 108 000 \$.

En novembre, le Comité des finances a présenté un budget pour 2007 dans lequel on prévoit que les recettes et les dépenses resteront identiques à celles du budget de l'année précédente.

En plus de superviser les finances de l'Office, le Comité des finances a aussi recommandé deux changements aux politiques financières de l'OCCOIPC en 2006. Le premier était une recommandation de simplifier et uniformiser les frais de déplacement de l'Office et le deuxième visait à corriger un oubli dans les politiques financières concernant le remboursement des frais des représentants de l'OCCOIPC aux comités de l'industrie. Ces deux recommandations ont été acceptées par le conseil d'administration de l'OCCOIPC.

Salutations distinguées,



Tom Fleming  
Président, Comité des finances



## RAPPORT DU COMITÉ DE LA RECHERCHE

### Nos priorités de recherche

Cette année, les priorités de recherche de l'OCCOIPC comprenaient la recherche axée sur la production, la recherche environnementale, l'utilisation de la viande brune, la salubrité des aliments et le contrôle des salmonelles grâce à la vaccination. Ces domaines peuvent tous améliorer de beaucoup les aspects économique et qualitatif de la production d'œufs d'incubation de poulet à chair.



### Le Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC)

L'année a été très chargée pour le CRAC puisqu'il y a eu plusieurs réunions des administrateurs, l'examen des demandes pour deux nouveaux programmes de recherche et deux ateliers de grande envergure organisés par le CRAC et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

En juin 2006, le CRAC et AAC ont organisé un atelier intitulé "La recherche sur le bien-être de la volaille au Canada". On a convenu qu'il restait encore beaucoup à faire dans les domaines de l'euthanasie sans cruauté, du transport et du comportement de la volaille, entre autres, et que la coordination de ces efforts devrait être assurée par un 'centre virtuel' de la recherche sur le bien-être de la volaille, coiffé par un spécialiste canadien du bien-être et du comportement de la volaille. On veut aussi insister davantage sur la mise en pratique des résultats de la recherche dans les fermes canadiennes.

En septembre, l'atelier sur la salubrité des aliments et la santé de la volaille visait à présenter l'état d'avancement du programme AviMicroNet. Les participants ont eu la possibilité de discuter des défis, des occasions et des priorités s'agissant de la salubrité des aliments et de la santé de la volaille.

À la suite des ateliers, des appels de propositions ont été envoyés pour la salubrité des aliments et la santé et le bien-être de la volaille. Pour chaque programme, plusieurs propositions ont été reçues et examinées par le Comité consultatif scientifique et les administrateurs du CRAC. Ces nouveaux programmes viennent s'ajouter à ceux d'AviMicroNet et de la recherche environnementale. Une fois ces quatre programmes lancés, le CRAC, grâce à ses organisations membres, aura apporté 600 000 \$ à la fin de 2006. Ces montants seront ensuite assortis du financement d'autres sources comme le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) pour arriver à un total de plus de 2,5 millions \$ consacré à la recherche avicole au Canada.

Enfin, le CRAC va envisager les cinq à dix prochaines années en organisant une séance de planification stratégique au début de 2007.

### Salubrité des aliments à la ferme et PCQOI

En 2006, on a élargi le mandat du Comité de la recherche pour inclure la salubrité des aliments et le Programme canadien pour la qualité des œufs d'incubation (PCQOI). Le rôle du comité sera de faire des recommandations sur la mise en oeuvre et l'élaboration du système de gestion du PCQOI. Au cours de l'année, le programme a été adopté par davantage de provinces et plusieurs d'entre elles pensent avoir accredité tous leurs producteurs d'ici la fin de 2006. L'OCCOIPC est en train de terminer et de mettre en oeuvre le système de gestion du programme qui est la phase finale pour obtenir la reconnaissance officielle du PCQOI par l'ACIA, et cela a pu être réalisé en travaillant en partenariat avec les responsables du Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Je suis impatient de voir l'adoption générale du PCQOI tandis qu'il arrive à maturité et s'insère dans les pratiques courantes de production.

Salutations distinguées,

Chris den Hertog

Président du Comité de la recherche

## SUPLÉANT DE L'OCCOIPC



de gauche à droite : Mario Phaneuf, Québec; Bernie Friesen, Manitoba;  
Chris den Hertog, Colombie-Britannique; absent : Reg Cliche, Ontario

## GÉRANTS PROVINCIAUX



de gauche à droite : Bob Guy, Ontario; Dave Cherniwchan, Colombie-Britannique;  
Wayne Hiltz, Manitoba; Pierre Belleau, Québec

## LES PERMANENTS DE L'OCCOIPC



de gauche à droite : Joy Edstron, comptable; Errol Halkai, directeur général; Victoria Sikur, agente de la salubrité des aliments; Nicole Duval, adjointe-exécutive; absent : Michel Dubreuil, économiste



**ÉTATS FINANCIERS**  
**De**  
**L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS**  
**D'INCUBATION DE POULET À CHAIR**  
**Pour l'exercice clos**  
**LE 31 DÉCEMBRE 2006**

L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS  
D'INCUBATION DE POULET À CHAIR  
INDEX AUX ÉTATS FINANCIERS  
LE 31 DÉCEMBRE 2006

	<u>Page</u>
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION	3
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	4
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	6 - 8



Welch & Company LLP  
Lévesque Marchand, Chartered Accountants

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Le Ministre de l'Agriculture et Agro-alimentaire  
Gouvernement du Canada

Le Conseil national des produits agricoles

Les membres,

### **L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR**

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair au 31 décembre 2006, ainsi que les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe suivant, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreuses agences de commercialisation de produits agricoles, l'Office prélève des revenus des producteurs fondés sur leurs efforts de commercialisation, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. À cause de la structure des prélèvements des producteurs d'oeufs d'incubation de poulet à chair, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Office et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus provenant de prélèvements, au revenu net (dépenses nettes), à l'actif et à l'actif net.

À notre avis, à l'exception de l'effet d'éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier les revenus découlant des prélèvements mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair au 31 décembre 2006, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Welch & Company LLP*

COMPTABLES AGRÉÉS  
COMPTABLES PUBLICS CERTIFIÉS

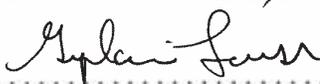
Ottawa (Ontario)  
le 8 février 2007.

**L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS  
D'INCUBATION DE POULET À CHAIR  
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
31 DÉCEMBRE 2006**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	406 \$	100 406 \$
Investissements à court terme - note 4	873 788	627 176
Comptes à recevoir:		
Prélèvements	236,150	266 203
Autres	29,202	53 377
Frais payés d'avance	<u>11,415</u>	<u>9 218</u>
	<u>1 150 961</u>	<u>1 056 380</u>
 <b>BIENS ET ÉQUIPEMENT - note 5</b>		
Équipement et améliorations locatives	137 398	137 670
Moins: amortissement cumulé	<u>124 346</u>	<u>121 217</u>
	<u>13 052</u>	<u>16 453</u>
	<u>1 164 013 \$</u>	<u>1 072 833 \$</u>
 <b><u>PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes à payer et frais courus	77 533 \$	105 506 \$
Contributions reportées - note 7	<u>62 878</u>	<u>62 301</u>
	<u>140 411</u>	<u>167 807</u>
 <b>ACTIF NET</b>		
Investi en biens et équipement	13 052	16 453
Affectation interne à la recherche	28 750	35 768
Affectation interne aux indemnités éventuelles de départ	155 933	142 232
Non affecté	<u>825 867</u>	<u>710 573</u>
	<u>1 023 602</u>	<u>905 026</u>
	<u>1 164 013 \$</u>	<u>1 072 833 \$</u>

Approuvé au nom du conseil:

  
.....administrateur

  
.....administrateur

(voir notes ci-jointes)

**L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS  
D'INCUBATION DE POULET À CHAIR**

**ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>Revenu</b>		
Prélèvements administratifs	1 209 252 \$	1 211 521 \$
Prélèvements pour la recherche	30 000	17 500
Intérêts	<u>24 604</u>	<u>15 005</u>
	<u>1 263 856</u>	<u>1 244 026</u>
<b>Dépense</b>		
Publicité	2 989	3 112
Amortissement	6 038	9 538
Vérification des données	51 363	59 956
Honoraires des administrateurs et frais des participants	250 856	191 474
Honoraires	26 542	26 497
Représentant du GO-5, Genève	14 404	21 377
Coordinateur de l'OMC	8 420	6 329
Intérêts et frais bancaires	935	811
Interprétation	45 732	32 092
Programmes étudiants	4 231	5 537
Formation sur les média commerciaux et les gouvernements	6 356	67 590
Réunions	34 993	18 205
Frais de bureau	23 420	21 872
Projet sur la salubrité des aliments à la ferme	13 482	1 571
Poste, téléphone et télécopieur	12 394	9 149
Honoraires professionnels:		
Légaux	59 081	32 401
Vérification	8 910	8 750
Autres	16 673	13 886
Loyer	24 304	22 346
Recherche	37 500	25 993
Salaires et avantages sociaux	368 210	359 799
Dépenses des employés	38 405	19 455
Études	-	1 000
Traduction	35 760	33 235
Site internet et serveur	5 179	7 582
Activités de commerce international	<u>49 103</u>	<u>135 405</u>
	<u>1 145 280</u>	<u>1 134 962</u>
<b>Revenu net</b>	<u>118 576 \$</u>	<u>109 064 \$</u>

(See accompanying notes)

**L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS  
D'INCUBATION DE POULET À CHAIR  
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

	2006				2005	
	Investi en biens et équipement	Affectation interne à la recherche	Affectation interne aux indemnités éventuelles de départ	Non affecté	Total	Total
Solde, début de l'exercice	16 453 \$	35 768 \$	142 232 \$	710 573 \$	905 026 \$	795 962 \$
Revenu net (dépenses nettes)	(6 038)	(7 018)	-	131 632	118 576	109 064
Investi en biens et équipement	2 637	-	-	(2 637)	-	-
Affecté à l'interne - note 6	-	-	13 701	(13 701)	-	-
Solde, fin de l'exercice	<u>13 052 \$</u>	<u>28 750 \$</u>	<u>155 933 \$</u>	<u>825 867 \$</u>	<u>1 023 602 \$</u>	<u>905 026 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

**L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS  
D'INCUBATION DE POULET À CHAIR**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>ENCAISSE GÉNÉRÉE (UTILISÉE) PAR</b>		
L'exploitation	149 249 \$	148 622 \$
Les activités d'investissement	(2 637)	(4 329)
Les activités de financement	<u>-</u>	<u>(5 459)</u>
 <b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS À COURT TERME</b>	 146 612	 138 834
 <b>ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	 <u>727 582</u>	 <u>588 748</u>
 <b>ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	 <u>874 194 \$</u>	 <u>727 582 \$</u>
<hr/>		
<b>L'exploitation</b>		
Reçu des membres et autres	1 294 017 \$	1 231 560 \$
Intérêts reçus	28 921	12 102
Versé aux fournisseurs et employés	<u>(1 173 689)</u>	<u>(1 095 040)</u>
	<u>149 249 \$</u>	<u>148 622 \$</u>
 <b>Les activités d'investissement</b>		
Versé pour achat de biens et d'équipement	<u>(2 637) \$</u>	<u>(4 329) \$</u>
 <b>Les activités de financement</b>		
Augmentation (diminution) du découvert bancaire	<u>- \$</u>	<u>(5 459) \$</u>

(See accompanying notes)

**L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS  
D'INCUBATION DE POULET À CHAIR  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

**1. ORGANISATION ET OBJECTIFS**

L'Office fut constituée en personne morale statutaire conformément à la Loi sur les offices des produits agricoles.

L'organisation a pour objectifs d'établir un programme complet de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair au Canada afin d'assurer une industrie de production et de commercialisation forte, efficiente et compétitive pour les oeufs d'incubation de poulet à chair au Canada et une offre fiable du produit à l'industrie du poulet.

L'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair est un organisme sans but lucratif selon la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et en tant que tel est exempt d'impôt sur le revenu.

**2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES**

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

***Utilisation d'estimations***

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite que la direction effectue certaines estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur les montants de certains actifs, passifs, revenus et dépenses présentés ainsi que sur la divulgation d'actifs et de passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

***Constatation des revenus***

L'Office reçoit des prélèvements selon le nombre d'oeufs d'incubation de poulet à chair commercialisés au cours d'échanges intra-provinciaux, inter-provinciaux et d'exportations. Les prélèvements sont constatés comme revenu dans la période où ils sont gagnés.

Les contributions sont comptabilisées au revenu selon la méthode du report. Les contributions affectées sont constatées comme revenu dans la période où les dépenses s'y afférant sont encourues. Les contributions non affectées sont constatées au revenu lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement en est raisonnablement certain.

Les autres sources de revenu sont constatées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

***Investissements***

Les investissements sont comptabilisés au coût sauf dans le cas où une baisse de valeur est considérée permanente. Dans ce cas l'investissement est dévalué jusqu'à sa juste valeur marchande.

***Biens et équipement et amortissement***

Les biens et équipement sont comptabilisés au coût.

Les biens et l'équipement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire selon leur durée de vie utile estimative telle que présentée ci-dessous:

Équipement et ameublement de bureau	10 ans
Équipement électronique	3 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

**L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS  
D'INCUBATION DE POULET À CHAIR**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

**3. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers de l'organisation comprennent l'encaisse, les investissements à court terme, les comptes à recevoir et les comptes à payer. Selon la direction, l'organisation n'est pas sujette à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux taux de change ou aux variations des marchés découlant de ces instruments financiers.

La juste valeur marchande de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable à cause de leur nature courante.

**4. INVESTISSEMENTS À COURT TERME**

Les investissements à court terme comprennent:

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Certificats de placement garantis encaissables de la Banque Royale	<u>873 788 \$</u>	<u>627 176 \$</u>

**5. BIENS ET ÉQUIPEMENT**

Les biens et l'équipement se composent de ce qui suit:

	<u>2006</u>		<u>2005</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>
Équipement et ameublement de bureau	40 724 \$	36 110 \$	41 574 \$	35 863 \$
Équipement électronique	94 458	86 020	93 880	83 138
Améliorations locatives	<u>2 216</u>	<u>2 216</u>	<u>2 216</u>	<u>2 216</u>
	<u>137 398 \$</u>	<u>124 346 \$</u>	<u>137 670 \$</u>	<u>121 217 \$</u>

**6. AFFECTATIONS À L'INTERNE**

Le Conseil d'administration a affecté à l'interne un montant de 13 701 \$ (2005 - 28 367 \$) pour les indemnités éventuelles de départ.

**7. CONTRIBUTIONS REPORTÉES**

Les contributions reportées représentent l'excédant des fonds affectés reçus sur les dépenses s'y rapportant, encourues au cours de l'exercice. Les variations aux soldes de contributions reportées sont les suivants:

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Solde au début de l'exercice	62 301 \$	- \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	-	62 301
Intérêts gagnés au cours de l'exercice	1 827	-
Dépenses encourues	<u>(1 250)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>62 878 \$</u>	<u>62 301 \$</u>

Le solde des contributions reportées représente la portion allouée à l'Office des fonds distribués par rapport au recours collectif pour les vitamines. En conformité avec les conditions de la distributions, les fonds reçus seront utilisés pour "Salubrité des aliments et santé des troupeaux dans la production canadienne de producteurs de poulet à chair".

**L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS  
D'INCUBATION DE POULET À CHAIR**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

**8. ENGAGEMENTS**

***Obligations locatives***

L'Office s'est engagé à partager les frais de location pour les espaces de bureaux avec la Fédération canadienne de l'agriculture, la Fédération canadienne des producteurs de lait et le Conseil canadien du porc. L'obligation totale selon ce bail, sans compter les frais d'exploitation, s'élève à 75 204 \$ par année, jusqu'à échéance du bail le 31 décembre 2007. La part des coûts de l'Office est présentement de 9,97%, ou environ 15 000 \$ par année.

De plus, l'Office a une obligation pour un sous bail pour d'autres espaces de bureau, dans lequel il s'est engagé par lui-même. L'obligation selon ce sous-bail est de 450 \$ par mois jusqu'à échéance, le 31 décembre 2007.

***Recherche***

L'Office a des engagements financiers résiduels pour les projets de recherche suivants:

Université Laval - Amélioration de la fertilité des poulets à chair mâles	7 500 \$
Université d'Alberta - Effets de la source de sélénium alimentaire sur la fécondité et le taux d'éclosion des reproducteurs de poulet à chair	3 581
Université d'Alberta - La réduction de l'utilisation des éléments nutritifs du sac vitellin est liée au syndrome du duvet défectueux chez la progéniture des reproducteurs de poulet à chair	15 000
Université d'Alberta - Effets de l'interaction du génotype, de la croissance et de la photostimulation sur l'efficacité génésique et le coefficient d'utilisation métabolique des reproductrices de poulet à chair	<u>2 669</u>
	<u>28 750 \$</u>